

DELIBERATION

Séance ORDINAIRE

du

VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020

L'an DEUX MIL VINGT, le VENDREDI VINGT SEPT NOVEMBRE, à vingt heures, -----
le Conseil municipal de la commune de COCUMONT, dûment convoqué, s'est réuni, en séance ORDINAIRE, à
la MAIRIE, sous la présidence de Monsieur ARMAND Jean-Luc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : ---- 18 NOVEMBRE 2020 -----

Présents :

LABAT Christian, LAGAÚZÈRE Jean-Pierre, ROSIER DUPONT Marie-Ange, SOTO Elisa,
BOUHEY Cynthia, COMBLON Patrice, GALLO Marie-Claude, GARBAY Jean-Bernard,
LAFFITEAU Jean-Paul, LAMARQUE Marilyn, LEGRAS Didier, TARTIERE Noémie,

Absent(e)(s) : CRETON Jean-Philippe, MARTIN Mélanie

Pouvoir(s) :

Nombre de conseillers : en exercice : 15 – absents : 02 = 13 présents + 00 pouvoirs = 13 votants.

Le Quorum étant constaté, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour aux :

- Dossier 4 : Délibération subvention nouvelle association SOS LAKAZOH Rak Enfance et Vie,

Le Conseil municipal donne son accord pour l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Ce point ayant été validé, nous passons à l'ordre du jour.

I – ENVIRONNEMENT :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier LEGRAS pour faire un point sur la tarification incitative et l'extension du tri des déchets ménagers. Il précise que Mme Marie-Ange ROSIER DUPONT a participé à une réunion ayant eu lieu à Fauillet en octobre dernier. Monsieur Didier LEGRAS présente la 1^{ère} diapositive sur le PLPDMA - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Arrivée de Monsieur Patrice COMBLON à 20h20.

Monsieur Didier LEGRAS passe ensuite à la 2^{ème} diapositive sur la tarification incitative et le tri des biodéchets. Il précise qu'une communication sur le sujet sera faite, avec de l'affichage, une publication sur le site internet et Facebook ainsi que dans la prochaine feuille de vigne. Les administrés recevront directement dans leurs boîtes aux lettres, les informations éditées par Val de Garonne Agglomération.

Suite à ces présentations, Mme Elisa SOTO souligne qu'il faudra le présenter avec prudence car cela pourrait inciter aux dépôts sauvages.

Monsieur le Maire demande que la commission environnement travaille sur le sujet et suive les réunions à venir.

II – VOIRIE :

1 – Point sur l’adressage et le graphisme des plaques de voies/numéros

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jean-Bernard GARBAY de présenter le dossier. Monsieur Jean-Bernard GARBAY signale une modification de dénomination de voie sur Goutz de « Route des Costes » à « Route de Sarmede ». Monsieur Didier LEGRAS avait rencontré les habitants du hameau à cette fin. Une réunion aura lieu le 10 décembre prochain avec les techniciens du département pour travailler sur les noms de voies et valider le projet. Monsieur Jean-Bernard GARBAY présente les différents modèles de plaques et numéros. Le Conseil municipal souhaite qu’apparaisse dans le liseré des panneaux le nom de la commune. Plusieurs consultations auprès de fournisseurs différents seront envoyées, la commission voirie sera associée au choix des matériaux. Une fois l’adressage terminé, les numéros seront à retirer en Mairie. Les administrés devront être munis du certificat d’adressage qui leur sera adressé pour ce retrait. Les adresses GPS se mettront à jour automatiquement dès que tout le processus de l’adressage sera validé par le guichet adresse IGN.

2 – Présentation de l’avancée des négociations pour la défense extérieure contre l’incendie - DECI

Monsieur le Maire relate le début du projet de la DECI. Les bornes sont en places, posées par Véolia. Les négociations continuent pour les bâches. Le SDIS sera invité à passer pour valider les terrains déjà retenus. Monsieur Patrice COMBLON est chargé d’organiser le rendez-vous pour la visite du SDIS. La Mairie doit assurer la défense incendie à chaque demande de permis de construire : un document est inclus dans le dossier de demande de permis de construire. C’est une obligation depuis 2017.

3 – Travaux divers

Monsieur Jean-Pierre LAGAUZERE énonce les travaux urgents à faire sur les chemins de la commune : Thibaudeau, Labastide, Chemin communal de Goutz après Pascal DAL CIN, Bouchereau, VC3 à l’espace lieu-dit Lamarque, Salle des sports (goudronnage des abords), chemin de la Gravette, chemin de Constans (demander par courrier de faire un pontage), et chemin de la Fontaine. Val de Garonne Agglomération a faucardé l’ensemble des chemins communautaires transférés. Monsieur Jean-Bernard GARBAY dit que VGA a fait des saignées sur certaines routes, favorisant l’écoulement des eaux de pluie. Monsieur Le Maire signale que des travaux à faire seront financièrement assez lourds pour l’année à venir, mais après cela ne sera que de l’entretien. Monsieur Jean-Pierre LAGAUZERE tient à souligner que nous avons de bonnes relations avec les services de la Voirie de VGA.

III – URBANISME :

1 – Présentation d’un projet de résidence seniors et engagement de principe sur les conditions de faisabilité

Monsieur le Maire présente le projet, et signale qu’il a reçu avec les adjoints et Monsieur Pierre KUMURDJIAN, représentant le CCAS, le chargé de prospection de la société Ages&Vie. Monsieur Patrice COMBLON demande si le projet correspond à l’idée de résidence pour les personnes âgées imaginé par les élus ces derniers mois. Monsieur le Maire répond négativement, il souligne que c’est un projet inattendu pour la commune, mais qu’il y a encore un autre projet qui pourrait se faire style Marpa, ayant un caractère plus social. Monsieur le Maire signale que pour le projet, la société Ages&Vie a besoin d’un terrain de 2500 à 3000m². Lors de la visite du chargé de prospection de la société Ages&Vie, les élus ont conduit ce dernier sur deux terrains pouvant convenir à l’opération : les terrains appartenant à l’indivision CARRIOU/TAUZIN/PASQUALETTO que le CCAS envisage d’acheter et un terrain appartenant à la commune, à côté de Terres du Sud, réserve communale dont à ce jour, la commune ne fait rien. Monsieur le Maire rappelle que nous pourrions également disposer d’une éventuelle réserve foncière à côté de la maison

médicale pour le projet Marpa mais qui n'appartient pas à la commune à ce jour. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur le positionnement de la commune sur le projet, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité, le choix du terrain revenant à la société Ages&Vie .

► **DELIBERATION D2020-27-11-N061**

OBJET : ACCORD DE PRINCIPE PROJET IMPLANTATION Résidence Ages&Vie

Monsieur le Maire signale qu'il a reçu en rendez-vous avec les adjoints et Monsieur Pierre KUMURDJIAN, membre du Ccas, le 18 novembre dernier, la Société Ages&Vie qui serait intéressée pour un projet d'implantation d'un collectif Ages&Vie, destiné à accueillir 16 personnes âgées sur la Commune de Cocumont. Monsieur le Maire présente le projet de résidence seniors, il signale que c'est une solution adaptée aux personnes âgées en perte d'autonomie ou handicapées, qui ne peuvent plus rester chez elles mais qui veulent rester dans leur quartier ou leur village, ce sont des logements individuels regroupés dans un bâtiment partagé pour les personnes âgées en colocation. Le principe fondamental du dispositif Ages&Vie est l'ouverture sur l'extérieur et le maintien d'un cadre de vie le plus normal possible. Monsieur le Maire précise que ce sont deux unités de logement conçues chacune pour 8 personnes âgées, qui y trouvent, auprès d'auxiliaires de vie présentes 24h/24h, les services leur permettant de continuer à vivre le plus normalement possible, le cadre de vie à taille humaine est apaisant, sécurisant, convivial et intergénérationnel (le personnel dispose de logements au sein du bâtiment), ainsi que de nombreux services : une cuisine collective (participation à l'élaboration des repas), des animations et des ateliers bien-être, autant d'occasions de nouer des liens et rompre l'isolement. Monsieur le Maire précise également que la Commune possède un terrain qui correspond tout à fait à leur besoin entre 2500m² à 3000m².

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet d'implantation de résidence d'un collectif Ages&Vie sur la Commune.

**Le Conseil municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
et après en avoir délibéré,**

ACCEPTE le projet d'implantation d'un collectif Ages&Vie.

AUTORISE le Maire à rédiger et envoyer l'accord de principe du projet d'implantation et tous les documents nécessaires à cette opération.

2 – Point sur les étapes des projets « Place des Vignerons » et « Cœur de Bourg »

- **Place des Vignerons** : Monsieur Christian LABAT informe le Conseil municipal que les travaux de désamiantage des WC publics commenceront la semaine prochaine et suivra la démolition soit du 30 novembre au 11 décembre. Les travaux d'aménagement de la Place débuteront, eux, au 1^{er} trimestre 2021.
- **Cœur de Bourg** : Monsieur le Maire dit que le plan de financement se précise. La phase 1 concerne l'acquisition de terrains et une partie des aménagements. La phase 1 inclut aussi, par le bailleur social la réhabilitation de l'ancien bar-restaurant, de la boulangerie et la création de logements sociaux et de locaux commerciaux. En ce qui concerne la licence IV, Monsieur Christian LABAT a relancé la famille Réglat. Monsieur le Maire a présenté mardi, le projet en comité de pilotage Leader à VGA. La commune a reçu les félicitations du jury pour la qualité du projet tant sur le volet végétalisation, que la revalorisation du bourg, l'approche commerciale, la création d'une nouvelle centralité... La prochaine réunion pour le projet « Cœur de Bourg » aura lieu le 4 décembre.

IV – FINANCES :

1 – Délibération demande de subvention DSIL pour les travaux de la Vieille Eglise

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION D.S.I.L : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé d'engager une 3^{ème} phase de travaux qui porterait sur l'achèvement de la restauration des façades Sud, Ouest et Nord de l'édifice, et que la Commune avait fait les demandes de subvention auprès du Conseil départemental, du Conseil régional et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en date du 17 décembre 2019.

Monsieur Le Maire explique que dans le cadre de cette opération, la commune pourrait bénéficier d'une part exceptionnelle de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL. En outre, en 2020, la loi de finances rectificative permet d'affecter une fraction de cette DSIL supplémentaire aux projets éligibles à la DETR dans chaque département. Les opérations relevant sur les trois thématiques prioritaires sont :

- Les projets relatifs à la transition écologique,
- Les projets ayant trait à la résilience sanitaire,
- Les projets visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel, classé ou non classé.

Monsieur le Maire précise que les travaux de restauration de l'Eglise Saint Jean de Vidalhac correspondent à la 3^{ème} thématiques prioritaires.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel rectifié sur les travaux HT de cette opération.

DEPENSES		RECETTES		
TRAVAUX TRANCHE FERME	88 000 €	DRAC	25%	35 375 €
TRAVAUX TRANCHE CONDITIONNELLE	36 800 €	CRA	25%	35 375 €
HONORAIRES	16 700 €	CD47	25%	35 375 €
		DSIL	15%	21 225 €
		sous-total		127 350 €
TOTAL H.T.	141 500 €	FCTVA		27 854 €
TVA	28 300 €	Autofinancement		14 596 €
TOTAL TTC	169 800 €	TOTAL TTC		169 800 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande de subvention DSIL.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
Et, après en avoir délibéré :**

SOLLICITE la subvention conformément au **plan de financement prévisionnel rectifié**:

Soit pour le montant de DSIL : 15% H.T. de 141 500 € = 21 225,00 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel rectifié présenté

DEPENSES		RECETTES		
TRAVAUX TRANCHE FERME	88 000 €	DRAC	25%	35 375 €
TRAVAUX TRANCHE CONDITIONNELLE	36 800 €	CRA	25%	35 375 €
HONORAIRES	16 700 €	CD47	25%	35 375 €
		DSIL	15%	21 225 €
		sous-total		127 350 €
TOTAL H.T.	141 500 €	FCTVA		27 854 €
TVA	28 300 €	Autofinancement		14 596 €
TOTAL TTC	169 800 €	TOTAL TTC		169 800 €

DONNE

tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

2 – Décision du Maire N°1-2020 – Acceptation don Association Mémoire et Patrimoine

Monsieur le Maire soumet la décision N°1-2020 prise le 14 novembre 2020, suite au don de l'Association Mémoire et Patrimoine.

BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE COCUMONT

DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 et L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES OBJET :

OBJET : ACCEPTATION DON ASSOCIATION MEMOIRE ET PATRIMOINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 et les articles L.2242-2 et suivants ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 juillet 2020, déposée en Préfecture le 30 juillet 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

CONSIDERANT que Monsieur le Maire a reçu délégation pour accepter les dons faits à la collectivité sans charges ni conditions ;

CONSIDERANT la volonté de l'Association Cocumont Mémoire et Patrimoine de donner un chèque de 4 322,95€ à la Commune qui correspond à la valeur d'achat de fournitures effectué par la Commune pour la réfection du lavoir ;

Le Maire de la commune de Cocumont, Monsieur Jean-Luc ARMAND

DECIDE

- **ARTICLE 1** : D'accepter le don de l'Association Cocumont Mémoire et Patrimoine d'un montant de 4 322,95 euros,

- **ARTICLE 2** : Conformément aux dispositions de l'article L2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors du prochain Conseil municipal.

3 – Situation comptable du budget, décision modificative n° 3

Monsieur le Maire précise que suite au contrôle de notre receveur, il y a une erreur sur la délibération du vote du compte administratif 2019, les reports de l'année passée n'avaient pas été intégrés. Il convient donc de reprendre la délibération du compte administratif 2019 en y intégrant les reports de l'année 2018.

► **DELIBERATION D2020-27-11-N060**

OBJET : VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF - **EXERCICE** : 2019.
ANNULE ET REMPLACE LA Délibération D2020-05-03-N011

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Conseil municipal a élu, pour président de séance du COMPTE ADMINISTRATIF 2019, Monsieur Christian LABAT.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian LABAT, Adjoint au Maire, précise que suite au vote du compte administratif en date du 5 mars 2020, les résultats de l'exercice sont exacts, mais il y a une erreur sur la délibération prise, les reports de l'année passée n'avaient pas été intégrés. Il convient de reprendre la délibération du **compte administratif de l'exercice 2019** et d'arrêter les comptes de cet exercice comme suit :

Section « INVESTISSEMENT »		
DEPENSES	PREVISIONS	457 696,00
	REALISATIONS	334 614,40
	RESTES A REALISER	
RECETTES	PREVISIONS	457 696,00
	REALISATIONS	300 739,29
	RESTES A REALISER	
Section « FONCTIONNEMENT »		
DEPENSES	PREVISIONS	791 852,00
	REALISATIONS	699 132,07
RECETTES	PREVISIONS	791 852,00
	REALISATIONS	762 461,80
RESULTATS de CLOTURE de l'EXERCICE 2019		
INVESTISSEMENT		- 33 875,11
FONCTIONNEMENT		+ 63 329,73
RESULTAT GLOBAL		+ 29 454,62

► **DELIBERATION D2020-27-11-N062**

OBJET : Décision modificative du budget n° 3-2020

Monsieur le Maire explique qu'il convient de faire quelques mouvements budgétaires afin d'abonder certaines lignes comptables et notamment des lignes liées au chapitre 012, suite au besoin de remplacement d'un agent en congés maladie à l'école.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
et, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des présents,**

DECIDE de procéder aux modifications de crédits suivantes sur le **BUDGET de l'exercice 2020** :

DEPENSES				
Section	Chap	Art.	Objet	Montant

Fonct	012	6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	21 991,00
Fonct	012	6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	10 500,00
			Total Dépenses	32 491,00
RECETTES				
Section	Chap	Art.	Objet	Montant
Fonct	70	70846	Au GFP de rattachement	4 000,00
Fonct	74	74748	PARTICIPATION COMMUNES	4 000,00
Fonct	77	7788	AUTRES PRODUITS EXCEPT.	24 491,00
			Total Recettes	32 491,00

4 – Demande de subvention suite à création d'une nouvelle association sur la commune SOS LAKAZOH RAK Enfance et Vie

Monsieur le Maire relate aux membres du Conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur Rakibou MOUMOUNI lequel a créé avec deux autres personnes, l'association SOS LAKAZOH RAK Enfance et Vie, le 21 septembre dernier. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le versement d'une subvention de 200€, montant habituellement versé à toute association de la commune lors de l'année 1 de sa création. M.R Moumouni a remis au maire les statuts dûment déposés en préfecture de la nouvelle association. Le Conseil municipal répond à l'unanimité favorablement. Monsieur Rakibou MOUMOUNI demande si la commune possède un local où l'association pourrait stocker du matériel avant l'envoi au Togo. La commune n'a pas de local disponible à ce jour, mais Monsieur Jean-Pierre LAGAUZERE propose une partie de son atelier qu'il pourrait leur mettre à disposition.

► DELIBERATION D2020-27-11-N063

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOS LAKAZOH RAK Enfance et Vie

Monsieur le Maire signale au Conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur Rakibou MOUMOUNI, président de l'association SOS LAKAZOH RAK Enfance et Vie, déclarée le 21 septembre 2020 au journal officiel, récépissé de déclaration de la création à la Sous-Préfecture de Marmande en date du 29 septembre 2020.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que c'est une association internationale d'Afrique en particulier pour le TOGO dont l'objet est :

- d'aider et de développer la vie des enfants sans distinction aucune, en soutenant les écoles qui manquent de ressources humaines et surtout matérielles,
- de donner et aider aux soins des enfants,
- de permettre à la population défavorisée d'avoir accès à l'eau potable,
- de permettre aux enfants de se vêtir.

L'association intervient dans 4 domaines : Scolarité, Santé, Famine et Bien-être.

Monsieur le Maire relate la demande de Monsieur Rakibou MOUMOUNI, président de l'association, qui sollicite une subvention afin de développer l'association et ainsi pouvoir mettre en œuvre leurs objectifs.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
et après en avoir délibéré,
à l'unanimité des présents,**

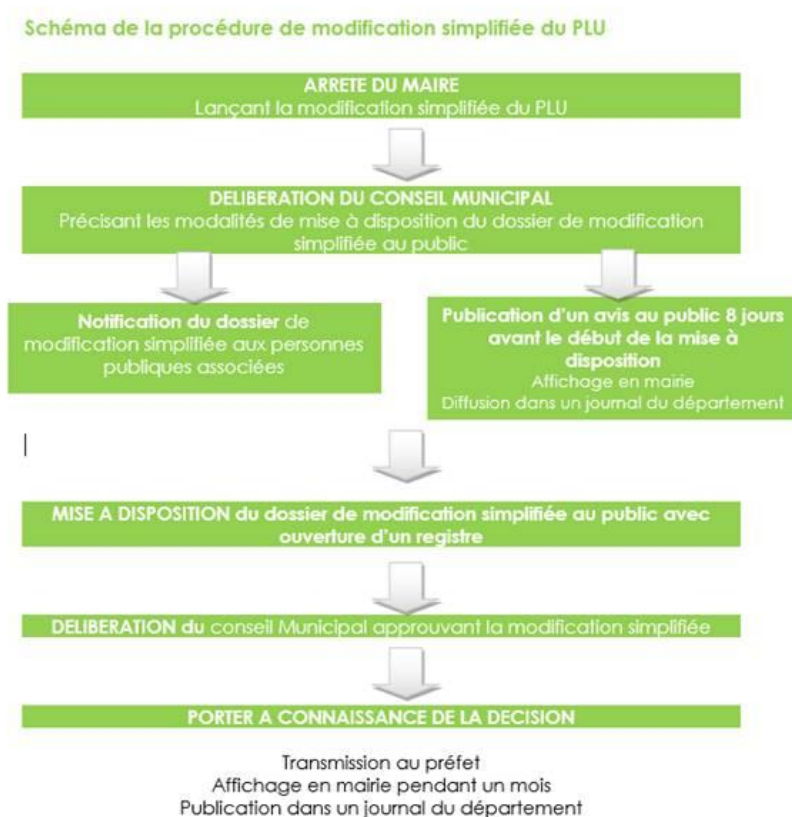
DECIDE d'octroyer une subvention de **200 €** en faveur de l'association **SOS LAKAZOH RAK Enfance et Vie**.

DIT que les crédits nécessaires figurent au **BUDGET PRIMITIF 2020** – article : **6574** – SUBVENTIONS (divers).

V – QUESTIONS DIVERSES :

1 – Modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire informe que les membres du Conseil municipal qu'il y a une erreur matérielle sur le dossier du PLU. Monsieur le Maire présente les étapes afférentes à la modification simplifiée du PLU pour erreur matérielle.



2 – Vallon Bouyric

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'acte définitif d'achat à ROJO-DIAZ sera signé le mercredi 9 décembre à l'étude de Maître ORIFELLI à Sainte-Bazeille.

3 – Demande Ecole

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de Mme la Directrice de l'Ecole pour le Noël des enfants. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal qui accepte à l'unanimité de prendre en charge l'animation offerte aux enfants pour Noël, en lieu et place du financement d'une séance de cinéma, annulée cette année pour cause de pandémie.

4 – Courrier de la Cave du Marmandais

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, la lettre de la Cave du Marmandais demandant une participation financière pour un devis d'un montant total HT de 2 485€, pour la remise en état de la bouteille érigée à l'entrée de la commune, ceci pour une utilisation conjointe avec « Bienvenue à Cocumont » pour la commune et pour la directionnelle pour la Cave du Marmandais. Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité.

5 – Vœux 2021

Monsieur Christian LABAT demande si cela est bien opportun vu le contexte sanitaire actuel. A ce jour, rien n'est défini, une annonce sera faite sur la feuille de vigne de janvier 2021, allant possiblement dans le sens d'une annulation de l'évènement.

6 – Commission Communale des Impôts Directs - CCID

Monsieur le Maire signale au Conseil municipal que le secrétariat à réceptionné le courrier de la Directrice Départementale des Finances publiques, donnant la composition de la Commission Communale des Impôts Directs pour la durée du mandat 2020/2026. Monsieur le Maire demande à Monsieur Didier LEGRAS de travailler et d'animer cette commission, sur la période indiquée.

7 – Animation de Noël

Madame Elisa SOTO et Monsieur Jean-Pierre LAGAUZERE font un point sur la programmation du dispositif « Boutique Ephémère » prévue les 12-13-19-20 et 24 décembre, où seront vendus des produits locaux. Une tombola sera organisée conjointement avec les commerçants, les producteurs et la municipalité. La décoration du village sera faite, des cimes de pin seront disposées sur les trottoirs, et un sapin sur la place des Vignerons. Les enfants de l'Ecole confectionneront des cartes de vœux pour nos aînés. Monsieur Jean-Pierre LAGAUZERE énonce le budget dépense afférent à cette animation et décoration, soit environ 440€. Le Conseil municipal y est favorable à l'unanimité. Monsieur Bernard LATASTE se renseignera pour voir ce qu'il est possible de faire pour un fond musical.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 00h00.

Les Membres du Conseil municipal présents à la séance,

LABAT Christian	LAGAUZÈRE Jean Pierre	ROSIER DUPONT Marie-Ange	SOTO Elisa
BOUHEY Cynthia	COMBLON Patrice	CRETON Jean-Philippe	GALLO Marie-Claude
		Absent	GARBAY Jean-Bernard
LAFFITEAU Jean-Paul	LAMARQUE Marilyn	LEGRAS Didier	MARTIN Mélanie
			TARTIERE Noémie
			Absente